

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 mai 2011

CP 11/05-39

L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.

**CONTRACTUALISATION N° 2
ENTRE LA COMMUNE DE CAZALS ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de CAZALS sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **297 968 € HT** et composé conformément au tableau présenté.

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	297 968,00 €
Dépense subventionnable H.T.	222 500,00 €
Subvention globalisée	103 545,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	34,75 %

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Cazals pour la réalisation d'un programme estimé à 297 968 € HT ;
- Accorde à la commune de Cazals une subvention globalisée de 103 545 € payable en trois annuités (la première de 34 515 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 34 515 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 34 515 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1 Réhabilitation de la salle des fêtes Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
2 Réhabilitation de la salle des fêtes Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
3 Travaux de mises aux normes thermiques des menuiseries extérieures et des façades de la salle des fêtes Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
4 Travaux de mises aux normes thermiques des menuiseries extérieures et des façades de la salle des fêtes Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
5 Restauration de la charpente couverture de la salle des fêtes Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
6 Restauration de la charpente couverture de la salle des fêtes Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
7 Création d'un local de rangement à la salle des fêtes Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
8 Création d'un local de rangement à la salle des fêtes Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
9 Mise aux normes de sécurité incendie de la salle des fêtes. Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
10 Mise aux normes de sécurité incendie de la salle des fêtes. Tranche 2	7 000,00 €	45%	3 150,00 €
<u>SALLES A USAGES MULTIPLES</u>			
11 Extension de la salle des fêtes (bar, cuisine, vestiaires) Tranche 1	19 000,00 €	45%	8 550,00 €
12 Extension de la salle des fêtes (bar, cuisine, vestiaires) Tranche 2	19 000,00 €	45%	8 550,00 €
<u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>			
13 Aménagement des accès et du parking de la salle des fêtes	19 000,00 €	54%	10 260,00 €
14 Aménagement des accès au parking du moulin	19 000,00 €	54%	10 260,00 €
SUBVENTION GLOBALISEE			103 545,00 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles suivants :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N°1 à 10	204 14 37	74	65 925 €
N°11 et 12	204 14 36	74	17 100 €
N° 13 et 14	204 14 34	74	20 520 €
TOTAL			103 545 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,